



Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 06 mars 2023

Le 06 mars 2023 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 27 février 2023, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
Présents à l'ouverture de séance	11
↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL	
↳ Les Adjointes au Maire : Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Jacques COESNON	
↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Philippe CLERJON, Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Henri MASSON, Benoît CHAMOT, Jacqueline SIMONOTTI	
Absents excusés avec procuration	02
↳ Emilie LAVOREL donne procuration à Claire DÉPIGNY-SOUVRAS	
↳ Martine LACROIX donne procuration à Jacques COESNON	
Absents excusés	00
Absents	02
↳ Jessica DA COSTA	
↳ François RIGNOT	

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).
(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)
Le quorum est atteint avec 11 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Sandrine REBELLE

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 06 février 2023
- Délibérations :
 - * n° 2023/03/01 : Affaires Générales – Approbation de la convention à passer avec l'Association Pour le Logement Savoyard/Agence Départementale d'Information sur le Logement (PLS.ADIL 74) pour l'année 2023
 - * n° 2023/03/02 : Affaires Générales – Avenant n° 1 au bail de location de l'appartement de l'Ecole
 - * n° 2023/03/03 : Patrimoine/Bâtiments – Autorisation de signature du contrat de réservation d'un local d'activités en VEFA situé dans le programme immobilier « ORIZON »
 - * n° 2023/03/04 : Services Périscolaires – Approbation du contrat de maintenance du logiciel « Enfance et services associés » à passer avec la Société 3D OUEST
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2023

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 février 2023.

DÉLIBÉRATIONS

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du retrait de la délibération n° 2023/03/03 de l'ordre du jour.

N° 2023/03/01 : Affaires Générales – Approbation de la convention à passer avec l'Association Pour le Logement Savoyard/Agence Départementale d'Information sur le Logement (PLS.ADIL 74) pour l'année 2023

N° 2023/03/02 : Affaires Générales – Avenant n° 1 au bail de location de l'appartement de l'Ecole

N° 2023/03/03 : Patrimoine/Bâtiments – Autorisation de signature du contrat de réservation d'un local d'activités en VEFA situé dans le programme immobilier « ORIZON »

N° 2023/03/04 : Services Périscolaires – Approbation du contrat de maintenance du logiciel « Enfance et services associés » à passer avec la Société 3D OUEST

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Commission « Communication »

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

Le nouveau site internet a été mis en ligne le 22 février dernier.

Des ajustements sont en cours.

La date de la prochaine réunion n'a pas été arrêtée.

2°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

La prochaine réunion aura lieu le 10 mars 2023 avec l'ADDEAR pour la sélection du ou des candidats en vue de l'installation d'agriculteur(s) sur la Commune.

3°/ Commission « Finances »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie le 17 février 2023 et a porté sur :

➤ la présentation des différents volets du Compte Administratif 2022 a été faite.

Monsieur Henri MASSON fait remarquer que, dans le bulletin municipal 2023, les descriptions de certains libellés des chapitres, utilisés dans la présentation du budget, ne sont pas clairs.

Madame la Maire indique que les libellés ne peuvent pas être inscrits en intégralité. Cette remarque sera prise en compte pour le prochain bulletin ;

➤ les demandes de subventions des Associations et de l'Ecole

Les représentants de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), du Comité des Fêtes, de l'Ecole et de Moti'Voyage ont été reçus pour expliciter leurs demandes.

L'Association Cuvat CinéLivres a annulé sa demande de subvention complémentaire à la convention ;

➤ la demande d'augmentation des prix de la Société 1001 Repas (restauration scolaire) a été refusée par la Commission.

Le calendrier des prochaines réunions a été fixé :

- 10 mars 2023 à 15 heures : réunion de la Commission Finances ;

- 20 mars 2023 à 20 heures : réunion de travail du Conseil Municipal pour la présentation du Budget Primitif 2023 ;

- 24 mars 2023 à 14 heures : réunion de la Commission Finances ;

- 03 avril 2023 à 20 heures : réunion du Conseil Municipal.

4°/ Commission « Scolarité, Jeunesse, Solidarité Intergénérationnelle »

Présenté par Madame Sandrine REBELLE

La Commission s'est réunie le 03 mars 2023 et a traité des points suivants :

- remplacement de la Responsable des Services Périscolaires

Suite à la publication de l'offre d'emploi, plusieurs candidatures ont été reçues.

Les entretiens sont en cours ;

- facturation des Services Périscolaires

Le premier travail d'élaboration est en cours afin d'établir la grille tarifaire en fonction des tranches de quotient familial.

Un dossier pour le dispositif de la « cantine à 1 euro » sera ensuite déposé.

La date de la prochaine réunion n'a pas été arrêtée.

5°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

La Commission s'est réunie le 22 février 2023 et a traité les points suivants :

5.1. Urbanisme

La Commission n'émettant que des avis consultatifs, ceux-ci ne sont désormais plus diffusés.

Seront inscrits au PV, les dossiers étudiés et les décisions (accord, refus, classement sans suite) prises.

5.1.1. Dossiers étudiés

5.1.1.1. Permis de Construire

- * Dossier LAVOREL Laria pour démolition d'un abri de jardin et construction d'une maison individuelle
parcelles cadastrées section A n° 4068-4066-4071-4072-4073 – Route de Tettachenaz
- * Dossier de VECCHIS Lucia pour construction d'un carport
parcelle cadastrée section A n° 3210 – 735, route de Burgaz

5.1.1.2. Déclarations Préalables

- * Dossier MENU Clarisse pour construction d'un garage en ossature bois
parcelles cadastrées section A n° 1900-3119 – 165, route des Lavorel
- * Dossier THIERSTEIN Philippe pour installation de panneaux photovoltaïques
parcelle cadastrée section A n° 3249 – 20, chemin de Léchet
- * Dossier DECOUX Guy pour installation de 22 panneaux photovoltaïques
parcelle cadastrée section A n° 3335 – 239, chemin des Combes
- * Dossier FEUILLADE Jérôme pour installation de 16 panneaux photovoltaïques
parcelles cadastrées section A n° 476-477-478-479 – 371, chemin des Combes
- * Dossier BRIVE-LEVILION Michèle pour construction d'une piscine de 11 m x 3,5 m
parcelles cadastrées section A n° 4033-4036-4039 – 154, route du Murgier
- * Dossier JOYEAU Angelina pour construction d'une piscine enterrée de 4,50 m x 9 m
parcelle cadastrée section A n° 3163 – 83, chemin des Écoliers

5.1.1.3. Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

- * Dossier JUGAND Loïc pour construction d'une maison individuelle et d'un abri vélos
parcelle cadastrée section A n° 3911 – 65, chemin de Chantemerle – Lotissement « Belle Vue »
(lot n° 1b)

5.1.2. Décisions de la Commune depuis le 02 février 2023

5.1.2.1. Permis de Construire

- * Dossier REGAT Sébastien/DURET Christophe pour construction d'une maison individuelle avec un carport intégré sous la maison
parcelles cadastrées section A n° 3072-3108 – Route des Lavorel
→ *avis favorable*

5.1.2.2. Déclarations Préalables

- * Dossier CROSS Caroline pour construction d'une piscine de 8 m x 4 m semi-enterrée et plage en plancher de 25 m²
parcelle cadastrée section A n° 2877 – 559, route de Mandallaz
→ *avis favorable*

5.1.3. Divers

* Projet de construction 415, route des Caves

La présentation d'un projet de Permis d'Aménager de la SA Immobilier a eu lieu le 21 février 2023. Il prévoit la construction de deux maisons.

Le bornage de la propriété a été effectué le 22 février 2023.

* Projet de construction 177/187, route du Murgier

Une réunion avec le promoteur a eu lieu le 23 février 2023. Le projet est abandonné.

5.2. Travaux

Suite à une intervention du Père CHASSÉ, Curé de la Paroisse, les sonneries de l'Eglise ont été désactivées. La Société de maintenance va intervenir afin de procéder à leur réglage.

5.3. Gestion du Patrimoine

5.3.1. Vente de terrains communaux

La signature du compromis de vente du terrain n° 2 a eu lieu le 15 février dernier.

La signature du compromis de vente du terrain n° 1 aura lieu le 02 mars prochain.

5.3.2. Éclairage public

Des ajustements, suite à la mise en œuvre de l'extension de la plage d'extinction au Chef-lieu, ont été demandés à ESS (Energies et Services de SEYSSEL).

5.3.3. Étude Chef-lieu et bâtiments communaux

* Bâtiments communaux

Le relevé topographique et le relevé géomètre de la Mairie et du Presbytère ont eu lieu les 20 et 21 février derniers.

La réunion de sélection des candidats aura lieu le 09 mars 2023.

* Bilan énergétique

La Société, recommandée par le SYANE, est intervenue le 16 février dernier afin de réaliser un état des lieux du fonctionnement des câbles chauffants. Ceux-ci ont été remis en service.

Un rapport doit nous parvenir accompagné d'un devis pour le changement de la régulation.

5.3.4. Electricité

Des compteurs Linky ont été installés pour la Mairie, l'Eglise et la Salle Polyvalente le 07 février dernier. Le compteur Linky étant plus sensible que le précédent, un équilibrage des phases pour la Mairie est à prévoir.

La prochaine réunion aura lieu le 16 mars 2023 à 18 heures.

6°/ **Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »**

Présenté par Monsieur Jacques COESNON

La Commission s'est réunie le 23 février 2023 avec à l'ordre du jour :

6.1. Salle Polyvalente

* Règlement intérieur et convention de location

Les membres de la Commission ont validé les documents.

* Ménage après les locations avec cuisine

Les membres de la Commission ont validé la proposition tarifaire ainsi que la proposition de prestation de l'Entreprise ENVIRON'ALPES.

6.2. Food-Trucks

Les membres de la Commission ont validé l'implantation du Food-Truck « Family Frenchfries » le jeudi soir.

6.3. Terrain multisports

Un dernier devis a été reçu.

Une visite d'une implantation sur une Commune proche est prévue le 25 mars 2023.

La prochaine réunion aura lieu le 21 mars 2023 à 17 heures 30.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ **Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC)**

Conseil Communautaire du 27 février 2023

Les délibérations suivantes ont notamment été prises :

- * Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire ;
- * Adoption du Schéma Directeur Cyclable : cette adoption va permettre d'amorcer les discussions avec les collectivités voisines en vue de la rénovation de la route de Proméry qui est concernée par une des futures voies ;
- * Acquisition d'un local à usage de crèche sur la Commune d'ALLONZIER-la-CAILLE ;
- * Avenant relatif au lot n° 10 « agencement » pour le chantier du groupe scolaire-périscolaire de CUVAT (concernant la partie Ecole, soit la CCPC) ;
- * Avenant à la convention particulière d'adhésion au SYANE (Conseil Energie) en vue d'études sur les bâtiments communautaires, les écoles notamment ;
- * Tarification de la piscine des Dronières ;
- * Approbation du règlement intérieur pour les équipements sportifs.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 28 mars 2023.

2°/ **Vie de la Commune**

Madame la Maire rappelle le courrier proposant que la Salle Polyvalente soit baptisée « Salle Robert LAVOREL ancien Maire » (PV du 06/02/2023).

Un vote consultatif est réalisé à bulletin secret en vue d'une éventuelle délibération : - 4 favorables/5 contres/4 blancs. La demande est rejetée. La Commission ad-hoc va entamer une réflexion sur la commémoration des Elus de CUVAT.

3°/ **Réponse au courriel de Monsieur Philippe CLERJON concernant le projet de rénovation et d'agrandissement de la Mairie adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux**

Monsieur CLERJON autorise Madame la Maire à diffuser son courriel pour une meilleure compréhension des échanges.

« Nous sommes quelques-uns (3) à ne pas avoir approuvé la décision du conseil de décembre 2022 (« Commande Publique – Définition du programme de restructuration et extension de la Mairie »). Si le bien fondé d'un projet de rénovation, n'est pas à remettre en cause le montant nous semble disproportionné par rapport au budget et aux capacités de la commune.

Nous avons aussi été questionnés à ce propos par des habitants de Cuvat et avons réalisé un mini sondage son forme de pétition.

Nous sommes loin d'avoir interrogé tous les Cuvetins, mais le retour est massif et le sujet pour l'ensembles des personnes interrogés très préoccupant.

Nous souhaiterions que cette délibération soit repoussée ou annulée pour que nous puissions prendre le temps

• étudier des options et des solutions moins onéreuses.

• d'un débat en conseil,

• inviter les habitants à se prononcer

Ci-dessous texte de la question que nous avons posé à la population.

=====
Projet Agrandissement et Rénovation de La mairie de Cuvat pour un coût (hors subventions) d'environ 1 000 000 €

Ce projet de rénovation et d'agrandissement de la mairie de Cuvat devrait être lancé. Il a pour but :

- d'améliorer les conditions de travail du personnel de la mairie (espace et isolation des locaux)

- accueillir dans de meilleures conditions la petite dizaine de mariages civils qui se déroulent chaque année

- agrandir l'espace réunions (conseils municipaux...)

Si nous sommes d'accord avec l'esprit du projet, nous pensons qu'il est dispendieux et qu'il est possible d'atteindre l'objectif pour un coût très inférieur et d'utiliser partie de cet argent pour des investissements plus utiles et plus collectifs.

Nous vous remercions de votre avis pour que le projet soit débattu

- =====
»
- Madame la Maire interroge Monsieur CLERJON sur le contenu du projet. Ce dernier répond qu'il ne sait pas car il n'a pas pris connaissance du projet.
 - Madame la Maire rappelle que les objectifs du projet ont été énoncés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal et lors des réunions précédentes de celui-ci.
 - Concernant les débats, ils ont eu lieu et leur liste a été publiée dans le Procès-Verbal de la réunion du 06 février 2023.
 - Tous les éléments de l'étude du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont été transmis aux élus. Une alternative a bien été proposée lors de la réunion du Conseil Municipal du 09 mai 2022. Une unanimité s'est faite sur l'un des scénarii.
Madame la Maire rappelle que tous les Conseillers Municipaux sont informés des dates de toutes les Commissions. Tous les comptes-rendus sont également envoyés à tous les Conseillers et qu'aucune sollicitation ou question n'a été transmise à aucun moment de l'étude.
Un compte-rendu (programme, objectifs et bilan estimatif) a été adressé le 03 décembre 2022 à tous les Conseillers et étudié lors de la réunion du Conseil Municipal du 05 décembre 2022.
Seul un premier estimatif des coûts sur l'orientation du projet (volume, objectifs, ...) est connu à ce jour. Madame la Maire rappelle que la délibération n° 2022/12/04 le précise bien.
Elle précise que le Conseil Municipal délibérera à chacune des étapes du projet.
 - Une réunion publique sera prochainement organisée.
 - Aucune pétition n'a été reçue, à ce jour, en Mairie. Les administrés, qui se questionnent sur les différents projets, sont invités à venir s'informer en Mairie ou à adresser un courriel.
 - Concernant l'abrogation ou le retrait d'une délibération :
 - * L'Administration ne peut abroger ou retirer une décision créatrice de droits de sa propre initiative ou sur la demande d'un tiers que :
 - si elle est illégale,
 - et si l'abrogation ou le retrait intervient dans le délai de 4 mois suivant la prise de cette décision (article L.242-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration) ;
 - * Par dérogation à l'article L.242-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, l'Administration peut, sans condition de délai :
 - abroger une décision créatrice de droits dont le maintien est subordonné à une condition qui n'est plus remplie,
 - retirer une décision attribuant une subvention lorsque les conditions mises à son octroi n'ont pas été respectées (article L.242-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).
Le vote de la délibération n° 2022/12/05 « Patrimoine/Bâtiments – Approbation de la convention de mission d'accompagnement du Maître d'Ouvrage à passer avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Haute-Savoie pour l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée pour le projet de restructuration et extension de la Mairie » s'étant déroulé conformément à la législation en vigueur, son retrait/abrogation n'est pas possible.
 - Concernant le coût financier des travaux, Madame la Maire rappelle que l'estimation est de 672.000 euros HT. Le reste correspond à des frais d'études, de maîtrise d'œuvre, de coordination, de bureau de contrôle, etc... De surcroît, en prévision à tout aléa inhérent au chantier, il a également été prévu une enveloppe de 10 % du montant des travaux, soit une somme de 67.200 euros.
Par ailleurs, le financement s'étalera sur plusieurs exercices comptables.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 03 avril 2023 à 20 heures**

Séance levée à 22h00

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL



LA SECRÉTAIRE
Sandrine REBELLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sandrine Rebelle", is written over the printed name.